

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Jeudi 17 Novembre 2022

Présents : M. Alain BERTHELOT (Président), MM. Michel CORBIERE, Bernard CAZEAUX, Jean-Paul LASSAGNE, Jean-Luc BOUVERAT,

Excusé (s) : MM. Jean LECELLIER, José LOPEZ, Etienne RIPPERT, Benjamin STORCK

CDTIS à Mairie

ORANGE : Demande de travaux en vue de classement de stade

CADENET : Demande de travaux en vue de classement de stade

VILLENEUVE : Demande de travaux en vue de classement de stade

CDTIS à CRTIS

Courrier informant du changement de Président de la CDTIS en la nomination de Jean-Paul LASSAGNE à la place de Alain Berthelot

Demande de classement de l'éclairage du stade Clapier d'Orange


CRTIS à CDTIS


Attestation avis préalable favorable pour travaux d'irrigation du stade de **VACQUEYRAS**

Président
Alain Berthelot

Secrétaire de séance
Michel Corbière

 secretariat@grandvaucluse.fff.fr

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

grandvaucluse.fff.fr